



ᐅᑕᑎᑕᑏ ᑎᑎᑎᑎᑎ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Application de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de la *Loi sur le cannabis*, et inspections s’y rattachant au Nunavut

INSPECTEURS DES ALCOOLS ET DU CANNABIS — POSTES CONTRACTUELS

Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet

Des postes contractuels d’inspecteur des alcools et du cannabis doivent être pourvus à Cambridge Bay, à Iqaluit et à Rankin Inlet pour que les débits de boisson et les titulaires de permis de circonstance respectent les dispositions de la *Loi sur les boissons alcoolisées* et de la *Loi sur le cannabis* du Nunavut, et leurs règlements.

De l’expérience en application de la loi et la capacité d’interpréter la loi et ses règlements constituent des atouts. Vous devez avoir de bonnes aptitudes pour la communication écrite et orale. Les inspections peuvent être effectuées les fins de semaine ou en fin de soirée selon les besoins.

Les personnes retenues doivent présenter une vérification du casier judiciaire et avoir leur propre moyen de transport. Une formation sera offerte.

La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d’embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.

Pour postuler, soumettez votre curriculum vitae à :

Maud Pelletier de Simini
Inspectrice en chef de la Division des alcools et du cannabis
Ministère des Finances
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
mpelletierdesimini@gov.nu.ca
Téléphone : 867 975-6816
Télécopieur : 867 975-6849

Date de clôture : Ce concours est ouvert jusqu’à ce que les postes soient pourvus.